**Annexe 6**

**BTS Collaborateur Juriste Notarial**

**Déroulement et évaluation de l’épreuve E6 – Conduite d’un dossier en droit des biens dans le domaine immobilier ou de l’entreprise**

L’épreuve E6 est définie en annexe IVd du référentiel.

1. **Pour les candidats de la voie scolaire, de la voie de l’apprentissage et de la professionnalisation, de la voie de la formation continue dans les établissements non habilités à pratiquer le CCF sur l’épreuve E6 :**

L’épreuve E6 est une épreuve écrite d’une durée de 4h qui porte sur l’enseignement du bloc 3 (conduite d’un dossier en droit des biens dans le domaine immobilier ou de l’entreprise).

La correction est obligatoirement assurée par un enseignant en charge de l’enseignement du bloc 3 du BTS CJN. Afin d’assurer le bon déroulement des corrections, le président de jury peut désigner tout autre enseignant d’économie-gestion pour corriger cette épreuve, si nécessaire.

Il appartient à l’académie pilote d’organiser les conditions de correction de l’épreuve.

1. **Pour les candidats de la voie de la formation continue dans les établissements habilités à pratiquer le CCF sur l’épreuve E6 :**

L’épreuve E6 en CCF revêt la forme d’un ou de plusieurs écrits de type étude de cas portant sur 4 contextes différents : 2 contextes concernant le droit des biens dans le domaine de l’immobilier et 2 concernant le droit des biens de l’entreprise. Chacune des deux valences du bloc 3 doit être sollicitée.

Les enseignants des établissements autorisés à pratiquer le CCF sur l’épreuve E6 doivent se référer au président du jury pour faire valider les contextes de leurs situations écrites de CCF.